



Règlement intérieur

Une société de justice, de fraternité, de liberté a besoin de personnes responsables, autonomes, dotées d'un esprit critique pour faire évoluer le monde.

De la Petite Section au CM2, l'école est un lieu où l'on peut lier dans le même temps et dans le même acte :

- L'acquisition du savoir dans le respect des Instructions Officielles.
- L'acquisition de l'autonomie, complément indispensable des Droits de l'Homme, condition de la réussite scolaire et de l'adaptation aux évolutions de sa vie personnelle. Le sens de l'effort et le respect des limites, qui conduisent au bonheur.
- L'éducation à la foi proposée à tous les élèves au cours de temps forts proposés par l'école en fonction du calendrier liturgique, mais aussi dans les gestes de la vie quotidienne. Dès le CE2, un catéchisme, animé par des parents bénévoles, est proposé à tous ceux qui le désirent. Pendant ce temps, les autres enfants suivent un cours de culture chrétienne.

L'école est essentielle à l'avenir de votre enfant

Les enseignants sont vos partenaires dans son éducation.

**Ce règlement n'est pas une « chaîne » qui emprisonne,
mais un phare qui guide !**

PARENTS

Merci de transmettre ce règlement aux autres personnes responsables de vos enfants.

Une tenue vestimentaire propre et adaptée au milieu scolaire est demandée.

Apporter des bijoux, des objets de valeur à l'école ou des jouets, c'est prendre le risque de les perdre, de les casser ou de se blesser.

1. Les horaires

Excepté pour raisons médicales, les arrivées tardives ou les départs anticipés ne sont plus autorisés.

- Être régulièrement en retard, c'est pénaliser son enfant et déranger tous les autres.
- Il est impératif de se conformer strictement aux dates de vacances établies par le Ministère de l'Éducation Nationale.

2. L'hygiène

- Dès les premiers signes d'une maladie contagieuse (maladies infantiles, conjonctivite, herpès, angine, gastroentérite, etc), les enfants ne peuvent être accueillis à l'école.
- Par arrêté ministériel, les médicaments sont interdits à l'école.
- Pour toute maladie chronique (asthme, allergie ou autres...) un Projet d'Accueil individualisé (PAI) sera signé entre le médecin scolaire, l'enseignant, le directeur et les parents.
- Dès la présence signalée de poux ou de lentes, la tête, mais aussi les vêtements et la literie de tous les membres de la famille doivent être traités.
- **Bonbons, sucettes et chewing-gums sont interdits à l'école**

3. Relations Parents/Enseignants/Élèves

Cette relation est un élément essentiel dans l'éducation de votre enfant.

Dans l'enceinte de l'école, les parents n'interviennent pas auprès des autres enfants.

- En cas d'absence, informez impérativement l'école.
- Un certificat médical est exigé pour les absences d'une semaine ou plus.
- Pour tout problème lié à sa classe, n'hésitez pas à prendre un rendez-vous avec l'enseignant de votre enfant en lui écrivant un mot dans le cahier de correspondance.
- Pour tout problème lié à l'administratif, contactez le directeur.
- Afin de préserver la confidentialité, évitez les entretiens au portail ou dans la cour.

4. Entrée/Sortie

- Les élèves de maternelle sont accompagnés jusqu'à la porte de leur classe.
- Les élèves de primaire rentrent seuls dans l'école.
- Pour attendre vos enfants, ne restez pas sous le préau ou sous le porche.
- **De 17 h à 17 h 15, les élèves qui resteront sur la cour seront sous la responsabilité de l'école, même en présence de leurs parents. Une surveillance sera exercée par une assistante maternelle. Les vélos, les trottinettes et les ballons seront interdits.**
- À la sonnerie de 17 h 15, les familles doivent quitter l'école pour permettre aux surveillants de prendre en charge en toute sécurité les élèves qui restent à la garderie.

ENFANTS

L'école est un lieu de travail et d'efforts.

C'est aussi un lieu d'apprentissage des contraintes sociales (politesse, tolérance...) qui permettent le développement de la personnalité de chacun.

- Les élèves ont le droit d'être respectés et le devoir de respecter les autres
S'écouter, ne pas couper la parole, ne pas s'insulter, ne pas se moquer, ne pas se battre...
- Les élèves ont le droit d'avoir du matériel pour travailler et le devoir de le respecter
*Prendre soin de ses affaires et de celles de la classe
Ne pas oublier ses affaires en classe, dans la cour ou à la maison*
- Les élèves ont le droit d'être dans des locaux propres et le devoir de les maintenir propres
Laisser la cour, la classe, les couloirs et les toilettes propres
- Les élèves ont le droit d'apprendre dans de bonnes conditions et le devoir de laisser travailler toutes les classes
Se déplacer en silence dans les couloirs, lever le doigt pour parler...
- Les élèves ont le droit d'être en sécurité à l'école et le devoir de ne pas mettre en danger les autres
Ne pas agresser les autres, ne pas voler, ne pas apporter d'objets dangereux, ne pas courir sous la traboule, ne pas jouer sous le porche, ne pas jouer sous le préau ni au ballon aux heures d'entrée et de sortie. Dans l'enceinte de l'école, les cartables à roulettes doivent être portés.
- Les élèves ont le droit de s'exprimer et le devoir d'écouter les adultes de l'école
Être poli, se mettre en rang rapidement, obéir...

Si les élèves respectent ce règlement : ils travailleront librement et sereinement, ils gagneront la confiance des autres (adultes et élèves), ils se sentiront en sécurité.

Mais si, malgré les recommandations des adultes, ce règlement n'était pas respecté, des sanctions adaptées seraient prises (avertissement oral, avertissement écrit signé des parents et du directeur, retenue, exclusion temporaire, exclusion définitive).